

blent avoir été basées, et qui allèrent sans cesse en s'altérant dans les siècles suivants.

Pendant une période de plusieurs siècles, il n'y a donc rien à dire de particulier au diocèse de Lyon, dont l'histoire territoriale est résumée dans les pouillés que j'ai publiés (1). Delà Mure (2) parle d'une charte de privilèges accordée par l'archevêque Louis de Villars (mort en 1308), aux archiprêtres de son diocèse, confirmée par son neveu et successeur Pierre de Savoie, et par Charles de Bourbon en 1488; mais, comme il n'a pas publié cette pièce, nous ne savons en quoi consistaient les privilèges.

Ainsi qu'on le voit par les pouillés, le diocèse de Lyon fut constamment divisé, pendant toute cette période, en dix-huit archiprêtres, dont neuf se trouvaient sur la rive droite de la Saône et du Rhône, et neuf de l'autre côté. La seule innovation qu'on se soit permise fut de distinguer, à partir du xiv^e siècle, les premiers des seconds, en établissant deux grandes divisions, *la part au royaume* et *la part à l'Empire* (3), ce quiconstate que les rois de France étaient déjà parvenus à ressaisir une partie de ce pays, qui avait été tout entier rattaché à l'empire en 1032.

Voici la nomenclature de ces dix-huit archiprêtres :

<i>Dans le royaume :</i>	<i>Dans l'empire :</i>
Les Suburbes,	Ambournay, ^
Anse,	Treffort,
L'Ârbrêlé,	Coligny, } à la gauche de la
Roanne,	Bàgé, } Saône, mais à la
Pommiers,	Bombes, } droite du Rhône.
Montbrison,	Sandrans, }
Néronde,	Chalamont, }
Courzieux,	Meyzieux, } à la gauche du
Jarez,	Mores tel, } (Rhône.

(1) *Cartul. de Savigny et d'Ainay*, p. 899 et suiv.

(2) *Hist. du Dioc. de Lyon*, p. 184.

(3) *Cartul. de Savigny et d'Ainay*, p. 934 et suiv.